

# Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

## Mauritanie

En 2023, la Mauritanie a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants pour la période 2023-2027, lequel vise à intégrer la mise en œuvre des cadres juridiques existants et à établir des mécanismes institutionnels pour lutter contre le travail des enfants. Les pouvoirs publics ont organisé une série de formations à l'intention des inspecteurs du travail et des communautés locales portant sur la liste des travaux dangereux. Cependant, malgré de nouvelles initiatives pour lutter contre le travail des enfants, il est estimé que la Mauritanie n'a réalisé que des progrès minimes, son Code d'état civil exigeant une copie du permis de mariage des parents biologiques d'un enfant pour obtenir un acte de naissance. De ce fait, les enfants nés hors mariage et de nombreux enfants harratines ou appartenant à des groupes minoritaires ethniques subsahariens, notamment ceux qui sont descendants d'esclaves, n'ont pas pu être enregistrés à leur naissance. Les actes de naissance étant nécessaires pour s'inscrire à l'école secondaire en Mauritanie, certains enfants n'ont plus accès à l'éducation dès l'âge de 12 ans, ce qui les rend plus vulnérables aux pires formes de travail des enfants. Des recherches sur la prévalence du travail des enfants dans le pays sont également nécessaires et les programmes sociaux sont insuffisants pour s'attaquer comme il se doit à l'ampleur du problème. De plus, les autorités n'ont pas publié d'informations exhaustives sur leurs initiatives d'application du droit du travail.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux de la Mauritanie visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Cadre juridique	Adhérer au Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.
	Définir les activités dans le cadre desquelles des travaux légers peuvent être exercés.
	Faire passer l'âge de fin de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.
Application	Publier des informations exhaustives sur les efforts d'application du droit du travail, notamment le nombre d'infractions liées au travail des enfants constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues en la matière, en précisant si des inspections de routine ont été ciblées.
	Mener des inspections dans le secteur informel et sanctionner les infractions liées au travail des enfants, y compris les infractions portant sur les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
	<p data-bbox="461 239 1398 415">Accroître la formation (y compris sur la circulaire 104-2021), les effectifs et le financement accordés aux organismes d'application du droit du travail et du droit pénal, notamment aux tribunaux anti-esclavage, pour faire respecter comme il se doit la législation sur le travail, surtout dans les régions reculées et le secteur informel.</p> <hr/> <p data-bbox="461 443 1377 579">Renforcer les efforts pour que les affaires relatives aux pires formes de travail des enfants, y compris l'esclavage héréditaire et la mendicité forcée, fassent l'objet d'enquêtes exhaustives et d'actions en justice et soient jugées conformément à la loi.</p> <hr/> <p data-bbox="461 606 1409 709">Veiller à ce que les responsables judiciaires utilisent le processus de détention provisoire et mettent à profit les accords d'extradition avec les pays voisins pour s'assurer que les auteurs de faits d'esclavage soient tenus responsables.</p> <hr/> <p data-bbox="461 737 1386 837">Veiller à ce que les responsables du judiciaire puissent correctement identifier les affaires d'esclavage et de traite et qu'ils évitent de classer indûment les affaires pertinentes ou d'omettre de les référer aux tribunaux anti-esclavage.</p> <hr/> <p data-bbox="461 865 1386 1001">Prendre les mesures correctives qui s'imposent pour tenir responsable tout fonctionnaire public qui ne ferait pas correctement appliquer la législation relative aux pires formes de travail de enfants, dont l'esclavage héréditaire, ou qui en empêcherait l'application.</p>
Politiques gouvernementales	<p data-bbox="461 1026 1377 1129">Veiller à ce que les principales politiques concernant le travail des enfants reçoivent des ressources suffisantes, notamment en matière de financement, pour en permettre la mise en œuvre efficace.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1157 1421 1293">Veiller à ce que des activités soient entreprises pour mettre en œuvre le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants, la Stratégie nationale de protection des enfants et la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée, et publier annuellement les résultats de ces activités.</p>
Programmes sociaux	<p data-bbox="461 1320 1421 1497">Poursuivre les campagnes d'enregistrement des faits d'état civil dans tout le pays et veiller à ce que tous les enfants puissent obtenir des actes de naissance, en particulier ceux qui sont nés hors mariage ou issus des Haratines et d'autres groupes ethniques, afin d'améliorer leur accès à l'enseignement secondaire et de réduire leur vulnérabilité au travail des enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1524 1398 1627">Veiller à ce que les réformes en cours visant à élargir l'accès à l'enseignement public prévoient suffisamment d'écoles et d'enseignants en vue de permettre à chaque enfant d'accéder à l'éducation.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1654 1365 1822">Veiller à ce que des activités soient entreprises pour mettre en œuvre le programme de lutte contre les séquelles de l'esclavage, les programmes du ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille, et les <i>mahadras</i> modèles pour lutter contre le travail des enfants pendant la période visée et publier les données sur ces activités.</p>

Domaine	Mesure proposée
	<p>Étendre la portée des programmes visant à lutter contre le travail des enfants, y compris dans l'agriculture, la garde du bétail, le travail domestique, l'esclavage héréditaire et la servitude pour dette.</p>
	<p>Effectuer des recherches et recueillir des données sur l'esclavage héréditaire et le travail des enfants afin d'informer l'élaboration de politiques et de programmes efficaces permettant l'identification et la protection des enfants à risque.</p>
	<p>Augmenter le financement consacré à l'amélioration des infrastructures scolaires et à la disponibilité des enseignants, en particulier dans les zones rurales, afin d'éliminer les obstacles à l'éducation et de permettre à tous les enfants d'y accéder, notamment les descendants d'esclaves, les réfugiés et ceux qui sont issus de minorités ethniques.</p>